

Annexe 1 : Autorisations d'absences facultatives ou pour convenances personnelles

Circulaire n° 2002-168 du 02/08/2002)

Motif	Durée - conditions	Procédure	Formulaire à utiliser	Observations
Santé				
Raisons de santé	48 h maxi	Demande et motif	IEN	Mesure de bienveillance, certificat médical obligatoire au-delà de 48h.
Garde d'enfant malade	5 ou 5,5 jours/an en fonction de l'organisation de l'école	Demande + certificat médical	IEN	Pour enfant de moins de 16 ans ou handicapé - Décompte en 1/2 journées sur les 12 derniers mois
Raisons familiales				
Mariage ou PACS	Pendant les congés scolaires, sauf cas exceptionnel à justifier.	Demande + attestation mairie	DASEN	Mesure de bienveillance
Décès ou maladie grave des ascendants directs, conjoint ou enfant	3 jours ouvrables + 48 h délais de route	Demande + pièce justificative	IEN ou DASEN si hors département	Mesure de bienveillance
Concours				
Concours de recrutement	jour de l'épreuve + 2 jours (samedi est considéré comme jour ouvrable)	Demande + convocation	IEN ou DASEN si hors département	Les 2 j ouvrables précèdent obligatoirement le 1er jour du concours
Examen professionnel	jour de l'examen	Demande + convocation	IEN ou DASEN si hors département	Mesure de bienveillance
Participation à un jury de concours de recrutement	jour du concours ou examen + délai de route	Demande + convocation	IEN ou DASEN si hors département	Mesure de bienveillance
Activités syndicales				
Participation aux instances locales	10 jours/an pour les représentants des organisations syndicales	Demande + convocation	DASEN	Sous réserve des nécessités du service
Participation à congrès national		Demande + convocation	DASEN	
Participation à congrès international	20 jours/an pour les représentants des OS	Demande + convocation	DASEN	
Participation aux CTP.CAPD.Groupes de travail	Durée de la réunion + délais de route + temps égal à la réunion pour préparer et rendre compte	Demande + convocation	DASEN	Accord aux élus titulaires (ou suppléants si élus empêchés) Sous réserve des nécessités du service
Exercice du droit syndical	2 demi-journées/an et par enseignant	Demande au moins 1 semaine à l'avance	DASEN	Ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service
Congé de formation syndicale	12 jours	Demande au moins 1 mois à l'avance	DASEN	Sous réserve des nécessités du service
Convenances personnelles				
Convenance personnelle	3 jours maximum sans traitement	Demande précisant date et motif	IEN ou DASEN si hors département	Mesure de bienveillance accordée sous réserve des nécessités du service.
Fêtes ou cérémonies religieuses	Selon les dates publiées au BO	Demande	DASEN	
Cas particuliers	Sapeurs pompiers volontaires	Demande + convocation	IEN ou DASEN si hors département	